

Ambre Froment 93 10^e
Bonjour !

Pas de soucis ! Ayant signé une charte, comme tous les candidates et candidats de la FI, qui mentionne entre autre que je m'engage à respecter notre programme en commun (pour les présidentielles et les législatives), l'Avenir en Commun, je vous fournis donc le résultats de nos travaux.

Comme vous le savez peut être, l'Avenir en commun est constitué du programme, mais aussi d'une quarantaine de livrets thématiques, pour rendre compte des recommandations des professionnel-le-s des différents secteurs, et aller plus loin pour expliciter nos propositions.

Le livret thématique n'est pas une simple annexe, il est aussi important que le programme vendu à 3e (qui ne recouvre pas l'ensemble de nos analyses en la matière)

Ci joint donc, le livret thématique sur l'ESS !

concernant le livre, l'Avenir en Commun, à partir de la p51, il y a le point numéro 22, soit "Protéger et généraliser l'économie sociale et solidaire et l'économie collaborative", qui se décline en 3 points :

- **Reconnaitre un droit de préemption** aux salariés pour former une coopérative en cas de fermeture ou de vente de leur entreprise
- **Généraliser l'ESS**, garantir son accès au financement et marchés publics
- **Encadrer le développement des activités liées à l'économie collaborative** pour préserver le caractère de "partage" et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale, et stopper l'ubérisation des activités.

Des réponses plus complètes sont dans le livret !

Bonne lecture,

Cordialement,

Ambre FROMENT, candidate pour la France Insoumise dans la 10e circonscription du 93